

Ville de
Saint-Sauveur



**Séance extraordinaire du conseil municipal
(Tenue à huis clos, par vidéoconférence)
20 décembre 2021 à 19 h 30
Procès-verbal**

SONT PRÉSENTS À DISTANCE

M. Jean Beaulieu, directeur général
M. Jacques Gariépy, maire
Me Marie-Pier Pharand, greffière et directrice des Services juridiques
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale
Mme Marie-José Cossette, conseillère municipale
Mme Geneviève Dubuc, conseillère municipale
M. Luc Martel, conseiller municipal
Mme Carole Viau, conseillère municipale

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

- 1 Ouverture de la séance
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
 - 2.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2022
- 3 Varia
- 4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-12-648

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2021 (Budget) soit adopté, tel que présenté.

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

La séance du conseil municipal est tenue sans public. Le conseil municipal tiendra compte des questions portant sur la présente séance lors d'une séance ultérieure.

2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2021-12-649 2.1 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

ATTENDU QU'au cours de l'année 2022, la Ville aura à pourvoir un budget comportant des revenus au montant total de 30 636 600 \$ et des dépenses au montant total équivalent;

ATTENDU la présentation du budget 2022 par le trésorier lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Martel et unanimement résolu :

QUE le budget des activités de fonctionnement de l'année 2022, au montant total de 30 636 600 \$, soit adopté.

QUE le conseil décrète que le budget soit publié dans une édition du Sauverois, lequel est diffusé sur le territoire de la Ville.

3 VARIA

2021-12-650 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 21 h 21.

Jacques Gariépy

Maire

Marie-Pier Pharand

Greffière et directrice
des Services juridiques